



Délibération 2025.12.01

Délibération affichée
et exécutoire le :

04/12/25

Le 2 décembre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, CAUDOUX Michel, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

Pouvoir : SURTEL Marie-Laure à DUVOUX Sylviane.

Décision modificative n°1 au budget principal 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2025 adopté par le conseil municipal ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits afin de financer des dépenses d'investissement supplémentaires ;

Sans discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les écritures suivantes :

Section de fonctionnement

Compte	Libellé	Crédits ouverts
73223 RF	Impôts et taxes	10 000 €
023	Virement à l'investissement (dépenses)	10 000 €

Section d'investissement

Compte	Libellé	Crédits ouverts
021	Virement de la section de fonctionnement (recettes)	10 000 €
2188 DI	Autres immobilisations corporelles (dépenses)	10 000 €

La présente décision modificative est équilibrée en recettes et en dépenses.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe.



Le secrétaire de séance,
MAILLET Cécile.